



2727 COWORKING / RECHERCHE ET CONSEILS PRATIQUES

Dépenses des travailleurs autonomes au Québec : déductions, CTI de TPS et RTI de TVQ

Find a practical home for your work at 2727 Coworking in Montreal. Explore private offices, day workspaces and meeting rooms, plus business-address and virtual-mailbox services for your company.

Publié par 2727 Coworking · 2026-10-15 · déductions de dépenses des travailleurs autonomes au Québec TPS TVQ · dépenses des travailleurs autonomes · crédits de taxe sur les intrants de TPS · remboursements de la taxe sur les intrants de TVQ · déductions de dépenses d'entreprise · dépenses de cotravail · dépenses de bureau virtuel · dépenses à usage mixte · tenue de livres au Québec

Article original : <https://2727coworking.com/articles/fr/quebec-travailleurs-autonomes-depenses-deductions-tps-tvq>

Dans cet article

1. Sommaire
2. Introduction et contexte
3. Principaux changements : comment le traitement des achats varie selon le statut
4. Inscription, utilisation commerciale et pièces justificatives de facturation
5. Classification des achats et correspondance fédérale-québécoise
6. Considérations de mise en œuvre et changements aux processus
7. Achats d'immobilisations, espace de travail à domicile et exceptions
8. Analyse des données et éléments probants
9. Conséquences et perspectives
10. Foire aux questions (FAQ)
11. Conclusion

Sommaire

Les déductions de dépenses des travailleurs autonomes au Québec, les crédits de taxe sur les intrants de la taxe sur les produits et services et les remboursements de la taxe sur les intrants de la taxe de vente du Québec répondent à des questions différentes. Une **déduction aux fins de l'impôt sur le revenu** réduit le revenu d'entreprise, tandis qu'un **crédit de taxe sur les intrants (CTI) de TPS** ou un **remboursement de la taxe sur les intrants (RTI) de TVQ** permet de récupérer une taxe à la consommation admissible. Au Québec,

le point de départ est une dépense raisonnable engagée pour gagner un revenu. Les dépenses personnelles demeurent exclues, même lorsqu'elles sont payées à partir d'un compte d'entreprise. (legisquebec.gouv.qc.ca) (legisquebec.gouv.qc.ca) (legisquebec.gouv.qc.ca)

L'inscription et la classification des achats viennent en premier. Le **seuil habituel du petit fournisseur est de 30 000 \$**, sous réserve des critères fondés sur les trimestres civils, des personnes associées et des fournitures taxables mondiales. Le fait de se situer sous ce seuil ne rend pas, en soi, une dépense autrement valable inadmissible aux fins de l'impôt sur le revenu. (laws-lois.justice.gc.ca) Pour les inscrits admissibles, le tableau des dépenses d'exploitation de Revenu Québec ne permet généralement aucune récupération lorsque **l'utilisation commerciale est de 10 % ou moins**, une récupération proportionnelle lorsqu'elle est **supérieure à 10 %, mais inférieure à 90 %**, et une récupération intégrale lorsqu'elle est de **90 % ou plus**. Les biens meubles immobilisés ordinaires, comme un ordinateur d'entreprise, sont plutôt généralement soumis, à l'acquisition, à un critère d'**utilisation principalement commerciale**. Il s'agit de critères différents qui s'appliquent à des achats différents. (revenuquebec.ca) (laws-lois.justice.gc.ca)

Dans le calcul relatif au cotravail (exemple hypothétique), une facture d'espace de travail utilisé entièrement à des fins commerciales de **400 \$ avant taxes** entraîne **20 \$ de TPS** et **39,90 \$ de TVQ**, aux taux de **5 % de TPS** et de **9,975 % de TVQ**. Le paiement total est de **459,90 \$**. Si l'acheteur a droit à une récupération intégrale selon la méthode habituelle, la dépense aux fins de l'impôt sur le revenu est normalement de **400 \$**, et **59,90 \$** sont comptabilisés séparément comme taxes récupérables. Ce sont des montants calculés à titre d'exemple, et non le prix annoncé d'un espace de travail. Les CTI et les RTI demandés réduisent la dépense ou le coût en capital correspondant; déduire à la fois la dépense brute et les taxes récupérables reviendrait à compter le même montant deux fois. (laws-lois.justice.gc.ca) (legisquebec.gouv.qc.ca) (revenuquebec.ca)

La solution pratique consiste à traiter chaque reçu selon une méthode précise : identifier l'acheteur légal, confirmer son inscription et sa méthode comptable, séparer l'utilisation commerciale de l'utilisation personnelle, distinguer les dépenses courantes des dépenses en capital et vérifier les pièces justificatives avant de demander la récupération des taxes à la consommation. Les lois fédérale et québécoise exigent toutes deux des preuves suffisantes avant la production de la déclaration dans laquelle la demande est faite. (laws-lois.justice.gc.ca) (legisquebec.gouv.qc.ca) Ce rapport offre des explications sur la tenue de livres aux propriétaires uniques et signale les situations concernant les sociétés et les cas spécialisés à soumettre à un comptable du Québec. Les recherches ont été vérifiées le 15 octobre 2026; les documents de déclaration provinciale disponibles sont désignés ci-dessous par leur édition réelle.

Introduction et contexte

Une facture peut légitimement recevoir plusieurs traitements comptables. Un service récurrent peut constituer une dépense courante, du matériel peut devenir une immobilisation, un paiement anticipé peut se rapporter à une période ultérieure et un achat personnel peut ne donner droit à aucune déduction d'entreprise. La distinction repose sur la finalité économique et les règles applicables, plutôt que sur la description du commerçant ou la carte de paiement utilisée. La législation fédérale exclut séparément les dépenses en capital et les frais personnels ou de subsistance des déductions ordinaires d'entreprise. (laws-lois.justice.gc.ca) (laws-lois.justice.gc.ca)

Ce rapport s'adresse principalement au **propriétaire unique**, c'est-à-dire à une personne qui exploite personnellement son entreprise. Éducaloi inclut les consultants et les travailleurs autonomes dans cette structure et explique que la personne et son entreprise individuelle ne forment qu'une seule et même personne juridique. (educaloi.qc.ca) (educaloi.qc.ca) Au fédéral, les revenus et les dépenses d'entreprise sont généralement déclarés au moyen du **formulaire T2125**, tandis qu'au Québec, le **TP-80-V** vise les propriétaires uniques et les membres de sociétés de personnes. Un formulaire sert à déclarer des montants; il ne prouve pas qu'un achat est admissible. (canada.ca) (revenuquebec.ca)

Le lecteur doit distinguer trois montants : la facture du fournisseur, les taxes récupérables au moyen des déclarations de taxes à la consommation et le coût déductible du revenu d'entreprise. La planification des flux de trésorerie offre un autre angle sur la transaction. La ressource de Futurpreneur sur les flux de trésorerie porte sur le moment où l'argent entre dans l'entreprise et en sort; ce calendrier ne suffit pas, à lui seul, à établir la déductibilité fiscale. (futurpreneur.ca)

Les achats d'espaces de travail constituent un exemple utile, car le contrat peut regrouper l'accès, le mobilier et des services. **2727 Coworking** présente des postes de travail non attitrés et des postes attitrés, ainsi que des bureaux privés, dans sa propre description de services. (2727coworking.com) L'analyse fiscale dépend du service réellement acheté, de sa finalité commerciale et de la situation de l'acheteur. La même rigueur s'applique à un **bureau virtuel**, à un abonnement logiciel, à un repas avec un client ou à une facture de services professionnels. Les sections suivantes commencent donc par le statut et les pièces justificatives, puis abordent la classification des achats et les contrôles de fin de mois.

Principaux changements : comment le traitement des achats varie selon le statut

Les « principaux changements » désignent ici les changements dans le traitement d'un achat lorsque les faits changent. Cela ne signifie pas que toutes les règles ont été adoptées en 2026. Une politique de tenue de livres utile tient compte des transitions suivantes avant qu'une dépense soit inscrite dans une déclaration.

D'une dépense personnelle à une dépense engagée pour gagner un revenu

La première question est de savoir **pourquoi l'achat a été fait**. La loi québécoise exige que la dépense vise à gagner un revenu et limite séparément un montant autrement déductible à ce qui est raisonnable dans les circonstances. (legisquebec.gouv.qc.ca) (legisquebec.gouv.qc.ca) Un achat à usage mixte exige d'en déterminer la composante professionnelle; une étiquette commerciale ne transforme pas la composante personnelle en coût déductible. L'ARC demande expressément aux propriétaires d'entreprise d'inscrire uniquement la partie des dépenses qui se rapporte à l'entreprise. (canada.ca)

De petit fournisseur à inscrit

Un petit fournisseur admissible peut **s'inscrire volontairement**. L'inscription crée aussi des obligations de perception et de remise; la décision concerne donc la facturation des clients et l'administration autant que la récupération des taxes sur les achats. (revenuquebec.ca) Le critère fédéral du petit fournisseur va au-delà

d'un simple bénéfice annuel : la loi tient compte des trimestres civils précédents, des personnes associées et des fournitures taxables. Le niveau des dépenses ne détermine pas ce statut fondé sur les ventes. (laws-lois.justice.gc.ca)

De la méthode habituelle à la méthode rapide de comptabilité

La **méthode rapide de comptabilité** remplace généralement la récupération distincte des taxes sur les achats d'exploitation par un calcul différent des remises. Elle ne signifie pas que chaque facture comportant des taxes donne droit à un CTI et à un RTI supplémentaires. La portion de la TPS et de la TVQ perçues qui est conservée selon la méthode rapide doit être incluse dans le revenu aux fins de l'impôt sur le revenu. ([Revenu Québec](https://revenuquebec.ca)) Les acquisitions d'immobilisations admissibles peuvent recevoir un traitement différent. (revenuquebec.ca) TPS/TVH désigne la TPS ou la **taxe de vente harmonisée (TVH)**, selon le cas. Revenu Québec indique des plafonds de ventes de **400 000 \$, TPS/TVH comprise**, et de **418 952 \$, TVQ comprise**, calculés à partir des ventes taxables mondiales admissibles pour toute période de quatre trimestres d'exercice consécutifs comprise dans les cinq trimestres les plus récents, en incluant les personnes associées et sous réserve des exclusions. (revenuquebec.ca) L'admissibilité dépend aussi de l'activité : les services juridiques, comptables, actuariels et certains services financiers ou fiscaux figurent parmi les exclusions. Le travailleur autonome devrait déterminer précisément le service fourni avant de choisir cette méthode. (revenuquebec.ca)

D'une dépense immédiate à un actif ou à un coût reporté

Un avantage durable est un indice de dépense en capital. À l'inverse, le paiement anticipé d'un abonnement annuel ne signifie pas que la totalité du paiement se rapporte à la période d'imposition courante. (canada.ca) Selon la comptabilité d'exercice, les dépenses payées d'avance sont rattachées à la période qui bénéficie du service. (canada.ca) Les biens achetés pour être revendus soulèvent une autre question : les stocks servent au calcul du coût des marchandises vendues plutôt que de devenir simplement des dépenses de bureau au moment de l'achat. (canada.ca)

Ces transitions expliquent pourquoi une règle fondée sur la catégorie du commerçant ne suffit pas. La personne responsable de la tenue de livres a besoin des détails de la transaction, de la portée du contrat et du motif de l'achat. La **Banque de développement du Canada (BDC)** recommande de consigner rapidement les transactions afin de ne pas oublier les détails pertinents. Une courte note rédigée au moment de l'achat peut donc éviter une reconstitution beaucoup plus difficile en fin d'exercice. (bdc.ca)

Inscription, utilisation commerciale et pièces justificatives de facturation

Confirmer l'acheteur et les dates d'inscription

Le critère habituel du petit fournisseur de **30 000 \$** comprend généralement les fournitures taxables et détaxées effectuées à l'échelle mondiale par la personne et les personnes qui lui sont associées, sous réserve des exclusions prévues. Revenu Québec décrit à la fois le critère portant sur un seul trimestre civil et celui

portant sur les trimestres précédents. (revenuquebec.ca) La législation fédérale prévoit aussi la perte immédiate du statut de petit fournisseur lorsque le seuil est dépassé au cours d'un trimestre. N'attendez pas la déclaration annuelle de revenus pour examiner cette situation. (laws-lois.justice.gc.ca)

L'inscription devrait être documentée par sa date de prise d'effet et les comptes de TPS et de TVQ applicables. Une entreprise inscrite volontairement ne peut pas considérer son inscription comme un remboursement temporaire sur ses achats sans tenir compte des obligations qui se poursuivent. Revenu Québec précise que l'entreprise concernée doit demeurer inscrite pendant au moins **un an**.

(revenuquebec.ca) L'identité de l'acheteur légal compte également : conservez le contrat et la facture au nom qui correspond à l'entreprise exerçant l'activité commerciale.

Distinguer l'utilisation commerciale d'une simple désignation professionnelle

Les lois fédérale et québécoise prévoient des formules de récupération des taxes à la consommation liées à une activité commerciale admissible, sous réserve de règles supplémentaires. (laws-lois.justice.gc.ca) (legisquebec.gouv.qc.ca) Pour les services d'exploitation ordinaires et les biens meubles qui ne sont pas des immobilisations, le tableau publié par Revenu Québec prévoit une **récupération nulle à 10 % ou moins**, une récupération proportionnelle **au-delà de 10 % et en deçà de 90 %**, et une **récupération intégrale à 90 % ou plus**. (revenuquebec.ca) La législation fédérale contient des présomptions relatives à l'utilisation en totalité ou presque; elles contribuent à expliquer pourquoi la récupération ne correspond pas toujours à un simple pourcentage d'utilisation. (laws-lois.justice.gc.ca)

Les biens meubles immobilisés suivent une autre voie. La législation fédérale refuse généralement les CTI à l'acquisition, à moins que le bien immobilisé ordinaire soit acquis principalement pour des activités commerciales, et considère qu'une acquisition admissible est destinée exclusivement à des fins commerciales. (laws-lois.justice.gc.ca) Pour les ordinateurs et le mobilier ordinaires, Revenu Québec indique qu'une **utilisation commerciale de plus de 50 %** donne droit à une récupération intégrale, tandis qu'une **utilisation de 50 % ou moins** ne donne généralement droit à aucune récupération. (revenuquebec.ca) Un pourcentage justifiable demeure donc essentiel, même lorsque le crédit qui en découle est accordé en totalité ou pas du tout. La répartition aux fins de l'impôt sur le revenu et la récupération des taxes à la consommation devraient avoir des champs de calcul distincts. Si l'entreprise effectue des fournitures exonérées, demandez à un conseiller de vérifier la répartition proposée de l'utilisation commerciale.

Vérifier les exigences documentaires avant de faire une demande

Un paiement électronique prouve qu'un transfert d'argent a eu lieu; il ne contient pas nécessairement tous les renseignements requis sur le fournisseur et la fourniture. Les règles documentaires fédérales distinguent les totaux **inférieurs à 100 \$, de 100 \$ à moins de 500 \$, et de 500 \$ ou plus**. Le palier intermédiaire ajoute des renseignements sur l'inscription et les taxes; le palier supérieur ajoute l'identité du destinataire, les modalités de paiement et une description adéquate. (laws-lois.justice.gc.ca)

Les exigences documentaires de la TVQ ne sont pas identiques. Son règlement exige déjà des renseignements sur le montant ou le taux de la taxe pour les montants inférieurs à **100 \$**, avec une description lorsqu'elle est nécessaire pour déterminer le remboursement; les paliers supérieurs ajoutent d'autres détails. (legisquebec.gouv.qc.ca) À **500 \$ ou plus**, le règlement québécois exige expressément une description

suffisante pour identifier chaque fourniture. (legisquebec.gouv.qc.ca) Les deux régimes exigent les pièces justificatives nécessaires avant la production de la déclaration dans laquelle la demande est faite. (laws-lois.justice.gc.ca) (legisquebec.gouv.qc.ca)

Sur le plan pratique, le choix prudent est de demander une **facture détaillée complète** au moment de l'achat. Il s'agit d'une recommandation de méthode de travail, et non d'une affirmation selon laquelle le palier documentaire le plus élevé s'applique légalement à chaque petit reçu. La législation québécoise lie aussi la récupération au caractère raisonnable de la qualité, de la nature et du coût; une facture formellement complète ne remplace donc pas l'admissibilité sur le fond. (legisquebec.gouv.qc.ca)

Classification des achats et correspondance fédérale-québécoise

Le *tableau 1* associe les achats courants aux questions que la personne responsable de la tenue de livres devrait résoudre. La mention « catégorie à vérifier » évite délibérément de considérer un numéro de ligne mémorisé comme permanent d'une édition de déclaration à l'autre. L'objectif de gagner un revenu et le caractère raisonnable demeurent le point de départ de chaque ligne. (legisquebec.gouv.qc.ca) (legisquebec.gouv.qc.ca)

Achat	Catégorie probable aux fins de l'impôt sur le revenu	Question : dépense courante ou en capital	Preuves d'utilisation professionnelle	Question relative au CTI de TPS	Question relative au RTI de TVQ	Formulaire ou catégorie à vérifier	Point à soumettre à un spécialiste
Abonnement à un bureau privé chez 2727 Coworking	Loyer d'espace de travail ou services de bureau achetés	Accès récurrent ou actif acquis séparément	Contrat, facture, motif professionnel	Inscription, utilisation commerciale et méthode	Mêmes vérifications, plus les pièces justificatives de TVQ	Catégorie loyer/bureau du T2125; catégorie d'exploitation du TP-80	Séparer les dépôts, les actifs et les services. Le fournisseur indique que l'accès Internet, le ménage, le café et l'accès à la salle de conférence sont inclus. (2727coworking.com)
Bureau virtuel ou adresse d'affaires	Service administratif ou d'espace de travail acheté, selon le contrat	Service récurrent ou paiement anticipé	Contrat, période couverte et correspondance d'affaires	Service taxable admissible réellement acquis	TVQ admissible facturée dans le cadre du régime approprié	Catégorie pertinente de services courants	Une adresse ne prouve pas à elle seule l'utilisation professionnelle; documenter l'objectif de gagner un revenu. (legisquebec.gouv.qc.ca)
Abonnement logiciel	Service ou dépense payée d'avance, si les faits justifient cette classification	Accès par abonnement ou acquisition d'un actif durable	Licence, dates de couverture, utilisateurs	Analyse comme dépense d'exploitation ou immobilisation, selon le cas	Même vérification de classification	Dépense de services, tableau des frais payés d'avance ou registre des immobilisations	Un paiement couvrant des périodes futures exige de vérifier la période d'imputation. (canada.ca)

Achat	Catégorie probable aux fins de l'impôt sur le revenu	Question : dépense courante ou en capital	Preuves d'utilisation professionnelle	Question relative au CTI de TPS	Question relative au RTI de TVQ	Formulaire ou catégorie à vérifier	Point à soumettre à un spécialiste
Ordinateur portable, bureau ou mobilier	Bien potentiellement amortissable	Avantage durable et classification appropriée de l'actif	Facture, date d'acquisition et preuves d'utilisation	Règles ordinaires relatives aux immobilisations, sous réserve des exceptions	Règles relatives aux immobilisations et pièces justificatives	Tableau de la déduction pour amortissement	L'ARC mentionne séparément les ordinateurs et le mobilier dans ses directives sur les biens amortissables. (canada.ca) (canada.ca)
Téléphone cellulaire à usage mixte	Partie professionnelle du coût du service	Temps d'antenne/service ou acquisition de l'appareil	Relevés d'utilisation et note de répartition	Critère d'utilisation des dépenses d'exploitation pour le service	Critère d'utilisation des dépenses d'exploitation pour le service	Ligne 9220 du T2125; équivalent du TP-80	L'ARC permet la déduction du pourcentage d'utilisation professionnelle du temps d'antenne d'un cellulaire. (canada.ca)
Repas avec un client	Frais de repas et de représentation, sous réserve des restrictions	Une dépense courante ne signifie pas une déduction sans restriction	Reçu détaillé, participants, motif	Vérifier les restrictions propres aux repas	Vérifier les restrictions propres aux repas	Ligne 8523 du T2125; catégorie des repas du TP-80	Au fédéral, les montants pour les repas et les divertissements sont généralement limités à 50 % du montant raisonnable pertinent. (canada.ca)
Comptable ou conseiller juridique	Honoraires professionnels ou coût lié à un actif	Conseils/teneur de registres ou acquisition d'une immobilisation	Mandat, facture et description du dossier	Les conseils taxables ont-ils été acquis pour une activité commerciale?	La TVQ est-elle admissible et suffisamment documentée?	Ligne 8860 du T2125 ou tableau des immobilisations; catégorie applicable du TP-80	L'ARC reconnaît les conseils professionnels externes; le Québec traite séparément certaines cotisations liées au statut professionnel comme un crédit. (canada.ca) (revenuquebec.ca)
Espace de travail à domicile	Calcul distinct de l'utilisation du domicile à des fins professionnelles	Dépense du ménage partagée ou article propre au bureau	Plan des lieux, registre d'utilisation et factures du ménage	Examiner la taxe réelle et les règles applicables	Examiner la taxe réelle et les règles applicables	Ligne 9945 du T2125; tableau du domicile du TP-80	L'admissibilité et les rajustements provinciaux nécessitent une vérification distincte. (canada.ca) (canada.ca)

Achat	Catégorie probable aux fins de l'impôt sur le revenu	Question : dépense courante ou en capital	Preuves d'utilisation professionnelle	Question relative au CTI de TPS	Question relative au RTI de TVQ	Formulaire ou catégorie à vérifier	Point à soumettre à un spécialiste
Voiture de tourisme	Frais d'exploitation répartis et analyse distincte des dépenses en capital	Frais d'utilisation ou acquisition du véhicule	Reçus, registre des déplacements et relevés du compteur kilométrique	Exceptions relatives aux véhicules des particuliers/sociétés de personnes	Règles propres aux véhicules	Ligne 9281 du T2125, sans la DPA; tableau des véhicules du TP-80	Ne pas appliquer la règle ordinaire d'acquisition d'un ordinateur à une voiture de tourisme. (canada.ca)

Les numéros de ligne fédéraux vérifiés renvoient aux directives citées, tandis que les catégories du TP-80 doivent être vérifiées dans l'édition applicable. Le tableau sert à orienter le traitement. Son résultat le plus utile est souvent une question : quelle période cet achat couvre-t-il, quelle proportion est commerciale ou un actif durable a-t-il été acheté? Il vaut mieux consigner explicitement la question que de faire entrer de force une facture incertaine dans une catégorie commode. Le Small Business Accelerator de l'UBC souligne la responsabilité du propriétaire de fournir les pièces justificatives. (sba.ubc.ca)

Considérations de mise en œuvre et changements aux processus

Conserver des champs comptables distincts

Un registre des transactions devrait conserver le total de la facture originale, même après le calcul du montant déductible. Les directives de la FCEI sur la tenue de registres insistent sur la mise à jour des registres et l'accessibilité des factures justificatives. (cfib-fcei.ca) Les champs proposés ci-dessous transforment ce principe en une piste de vérification pratique :

- **Acheteur** : titulaire légal de la facture et entreprise correspondante.
- **Fournisseur** : identité, renseignements d'inscription et référence de la facture.
- **Période** : date d'achat et dates de couverture du service.
- **Motif** : projet, client ou besoin d'exploitation.
- **Répartition** : base commerciale, base personnelle et preuves conservées.
- **Classification** : dépense courante, élément payé d'avance, stocks ou immobilisation.
- **Taxes** : TPS payée, TVQ payée et montants récupérables calculés séparément.
- **Montant aux fins de l'impôt sur le revenu** : dépense ou coût en capital après les rajustements applicables.
- **Exception** : pièce justificative manquante, règle incertaine ou décision d'un conseiller.

Il s'agit de champs recommandés pour la tenue de livres, et non d'un substitut officiel aux pièces justificatives prescrites. Un dossier organisé facilite aussi la révision professionnelle. Les **Chartered Professional Accountants of British Columbia (CPABC)** expliquent que des dossiers de mission organisés facilitent la

vérification de la conformité aux normes applicables; leurs directives portent sur les méthodes de travail professionnelles plutôt que sur l'admissibilité fiscale au Québec. (bccpa.ca)

Dresser une liste des exceptions en fin de mois

BDC recommande de faire réviser régulièrement les livres par un teneur de livres ou un comptable. (bdc.ca) Un travailleur autonome peut rendre cette révision plus efficace en transmettant les transactions non résolues dans un court registre des exceptions plutôt que dans un dossier de reçus sans explications :

- **Inscription non vérifiée** : date de prise d'effet, numéro du fournisseur ou compte de l'acheteur manquant.
- **Usage mixte** : pourcentage estimé sans unités justificatives.
- **Question d'immobilisation** : ordinateur, mobilier, équipement ou logiciel acquis.
- **Question de période** : service annuel, dépôt remboursable ou paiement anticipé.
- **Rajustement pour repas** : participants, motif, remboursement ou plafond non résolu.
- **Espace de travail à domicile** : admissibilité, frais partagés ou traitement provincial à clarifier.
- **Paie par une société** : dépense d'un actionnaire ou mauvaise entité.
- **Note de crédit** : remboursement du fournisseur non rapproché avec la facture originale.
- **État de la demande** : montant déjà demandé ou laissé en attente.
- **Suivi** : personne responsable de résoudre chaque exception.

Le propriétaire d'entreprise devrait définir le mandat avant de s'attendre à ce qu'un comptable règle ces questions. L'**Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec** recommande de préciser les besoins de l'entreprise avant de choisir un CPA. (cpa Quebec.ca) Les CPABC expliquent aussi que la classification d'un document peut varier selon la mission. Convenez de la personne qui fournit le grand livre, de celle qui comptabilise les rajustements et des pièces justificatives qui demeurent accessibles au propriétaire. (bccpa.ca)

Séparer l'administration fiscale des autorisations d'exploitation

Une liste de vérification pour démarrer comme travailleur autonome dépasse aussi la question des déductions de dépenses. Le service intégré de démarrage d'entreprise du Québec traite des obligations auprès de plusieurs ministères et organismes et indique d'autres obligations qui ne sont pas couvertes par le service. (quebec.ca) Les directives de Montréal sur le lancement d'une entreprise comprennent des démarches d'occupation lorsqu'une partie d'un logement est convertie en bureau. Il faut consulter l'arrondissement concerné pour les locaux en question. (montreal.ca)

Pour les questions administratives locales, Montréal dirige les entrepreneurs vers le commissaire au développement économique de leur arrondissement. (montreal.ca) Les réseaux de soutien régionaux peuvent aussi aider à orienter les questions : Québec International décrit ses liens avec des partenaires et des incubateurs régionaux. Ce soutien offre un contexte utile, mais une recommandation en entrepreneuriat ne prouve pas qu'une dépense est déductible. (quebecinternational.ca) Gardez le dossier des permis, la classification fiscale et le plan financier distincts.

Préparer le dossier à remettre au comptable

Le dossier recommandé comprend le grand livre, les factures originales, les registres de répartition, la liste des immobilisations, les dates d'inscription, l'état des demandes antérieures et les questions en suspens. Les directives de Revenu Québec sur les journaux reconnaissent expressément l'utilité des notes lors de l'envoi des documents au comptable. (revenuquebec.ca) Le répertoire de l'Ordre des CPA du Québec peut aider à trouver un professionnel, tandis que son tableau de l'Ordre permet de vérifier l'autorisation d'exercer. (cpaquebec.ca) Demandez des conseils sur la transaction et l'année d'imposition précises; cet article n'a pas fait l'objet d'une révision indépendante par un CPA.

Achats d'immobilisations, espace de travail à domicile et exceptions

L'équipement n'est pas automatiquement une dépense de fournitures de bureau

La loi fédérale exclut généralement les dépenses en capital des déductions ordinaires, sous réserve des dispositions légales qui les autorisent. (laws-lois.justice.gc.ca) La **déduction pour amortissement (DPA)** est le mécanisme fiscal fondé sur l'amortissement qui exige l'application de la bonne catégorie d'actif et des règles appropriées. Il faut tenir compte du critère de l'avantage durable de l'ARC et de ses directives sur les biens amortissables avant de passer en charges l'achat d'un ordinateur portable ou de mobilier. (canada.ca) La récupération des taxes à la consommation sur une acquisition peut se faire selon les règles relatives aux immobilisations, même si la déduction aux fins de l'impôt sur le revenu s'étale dans le temps. (laws-lois.justice.gc.ca)

Le dossier des immobilisations remis au comptable devrait comprendre :

- **Identification** : description de l'article et facture.
- **Dates** : acquisition et moment où le bien est prêt à être mis en service.
- **Coût** : prix, frais d'acquisition connexes et rajustements.
- **Utilisation** : preuves de l'utilisation professionnelle et personnelle.
- **Taxes** : montants récupérables demandés ou en attente.
- **Historique** : dispositions, échanges et changements d'utilisation.

Les déductions pour un bureau à domicile exigent un calcul provincial distinct

Au fédéral, l'admissibilité exige généralement que l'espace soit le principal lieu d'affaires, ou qu'il soit utilisé exclusivement à des fins professionnelles pour rencontrer régulièrement et de façon continue des clients ou des patients. Ces dépenses ne peuvent pas créer ni augmenter une perte d'entreprise. (canada.ca) La location d'un espace de cotravail devrait donc mener à un examen factuel du rôle du domicile, plutôt qu'à une présomption automatique d'admissibilité.

Le guide québécois disponible ajoute une restriction pour certains frais du domicile partagés qui sont répartis : les assurances, l'entretien et les réparations, les intérêts hypothécaires, les taxes foncières et le loyer font généralement l'objet d'un rajustement supplémentaire de **50 %**. Le chauffage et l'éclairage échappent à cette restriction supplémentaire. (revenuquebec.ca) Le tableau du domicile du TP-80 regroupe séparément Internet,

l'électricité, l'eau et le chauffage. Utilisez la feuille de calcul provinciale réelle plutôt que de recopier le total fédéral. (revenuquebec.ca) Une dépense propre au bureau et une dépense partagée du ménage peuvent donc nécessiter des traitements différents.

Les repas, les remboursements et les véhicules exigent une vérification des exceptions

La restriction fédérale habituelle pour les repas est de **50 %** du montant raisonnable pertinent. (laws-lois.justice.gc.ca) Le guide québécois ajoute un plafond fondé sur les ventes : **2 %** pour les ventes jusqu'à **32 500 \$**, **650 \$** au-delà de ce niveau, mais en deçà de **52 000 \$**, et **1,25 %** à partir de **52 000 \$**. La déduction générale correspond au moins élevé de ce plafond et du montant applicable représentant la moitié des frais, sous réserve des exceptions. (revenuquebec.ca) Les CTI et les RTI admissibles pour les repas sont généralement limités à **50 % de la taxe**, avec des modalités permises de traitement par période de déclaration ou de rajustement ultérieur. (revenuquebec.ca) Les remboursements de TVQ ne peuvent pas non plus couvrir les dépenses qui dépassent les plafonds fondés sur les ventes. (revenuquebec.ca) L'exemple de dépense d'exploitation sans restriction ci-dessous ne devrait pas être repris pour un reçu de restaurant.

Les remboursements exigent le contrat et les pièces de facturation. La loi fédérale prévoit une exception pour l'indemnisation des repas lorsque l'indemnité est raisonnable et expressément indiquée par écrit. Un paiement d'un client ne devrait pas être considéré automatiquement comme une autorisation de déduire deux fois le même coût sous-jacent. (laws-lois.justice.gc.ca) Pour les véhicules, conservez les reçus des dépenses réelles et les preuves des déplacements. (canada.ca) Les travailleurs autonomes qui exercent leurs activités par l'intermédiaire d'une société ont aussi besoin de leur propre processus de déclaration : les sociétés résidentes produisent généralement une déclaration **T2**, sous réserve des exceptions indiquées. (canada.ca)

Analyse des données et éléments probants

Facture de cotravail (exemple hypothétique)

Le *tableau 2* repose sur des hypothèses modifiables : **400 \$** avant taxes, **100 % d'utilisation commerciale**, des factures valides, un inscrit admissible et la méthode habituelle. Il applique le taux légal de TPS de **5 %** et le taux de TVQ de **9,975 %** prévu dans la législation québécoise. Chaque résultat monétaire est un calcul, et non un prix observé sur le marché. (laws-lois.justice.gc.ca) (legisquebec.gouv.qc.ca)

Champ de calcul	Admissibilité à la récupération intégrale	Non-inscrit, dépense courante autrement déductible
Prix avant taxes, donnée modifiable	400,00 \$	400,00 \$
TPS : prix × 5 %	20,00 \$	20,00 \$
TVQ : prix × 9,975 %	39,90 \$	39,90 \$
Somme payée : prix + les deux taxes	459,90 \$	459,90 \$
CTI de TPS et RTI de TVQ	20,00 \$ + 39,90 \$	Aucun montant récupérable présumé
Dépense courante après récupération des taxes	400,00 \$	459,90 \$

L'exemple illustre le rapprochement suivant : **somme payée = dépense courante + taxes récupérables**, selon ces hypothèses. Les montants récupérés réduisent la dépense ou le coût en capital correspondant. (revenuquebec.ca) La colonne du non-inscrit ne crée pas de déduction indépendante : l'objectif de gagner un revenu, le caractère raisonnable, la classification et les exclusions pour usage personnel s'appliquent toujours. (legisquebec.gouv.qc.ca) (legisquebec.gouv.qc.ca) (legisquebec.gouv.qc.ca) Pour un achat d'immobilisation, on utiliserait un rapprochement du coût de l'actif plutôt que la ligne de dépense courante.

Service de téléphonie cellulaire à usage mixte (exemple hypothétique)

Remplacez le montant avant taxes par **100 \$** et la part documentée d'utilisation commerciale par **60 %**. La TPS est de **5 \$** et la TVQ est arrondie à **9,98 \$**, ce qui donne une somme payée de **114,98 \$**. Selon la récupération proportionnelle applicable aux dépenses d'exploitation, le CTI illustratif est de **3 \$** et le RTI est de **5,99 \$**. La part professionnelle du coût brut est arrondie à **68,99 \$**; après soustraction de ces montants récupérables, il reste une dépense courante de **60 \$**. Ces chiffres calculés utilisent les taux et la règle d'utilisation des dépenses d'exploitation déjà présentés, avec un arrondissement monétaire aux étapes affichées. (laws-lois.justice.gc.ca) (legisquebec.gouv.qc.ca) (revenuquebec.ca)

Le pourcentage est une donnée à justifier, et non une valeur officielle par défaut pour les travailleurs autonomes. L'ARC permet un pourcentage d'utilisation professionnelle du temps d'antenne d'un cellulaire; elle n'impose pas à tous le pourcentage de cet exemple. (canada.ca) Les formules de CTI au fédéral et de RTI au Québec demeurent aussi assujetties à leurs autres dispositions légales. (laws-lois.justice.gc.ca) (legisquebec.gouv.qc.ca)

Modèle de registre de répartition

Le *tableau 3* propose un registre dont les champs numériques sont laissés vides pour que les lecteurs puissent consigner leurs propres faits. L'espace, le temps, le coût ou le revenu peuvent justifier une répartition équitable lorsque cela convient; la méthode choisie doit être adaptée à la dépense et aux règles applicables. (revenuquebec.ca)

Coût	Unités consignées	Base professionnelle	Base personnelle	Preuves conservées
Service cellulaire	Appels, temps d'antenne ou autre mesure d'utilisation justifiable	Utilisation liée au travail	Utilisation privée	Factures, examen de l'utilisation et note sur la méthode
Internet	Utilisateurs concernés, activités ou utilisation mesurée	Part du travail justifiée	Part du ménage	Factures du forfait et explication de la répartition
Véhicule	Kilomètres professionnels et totaux	Déplacements professionnels documentés	Autres kilomètres	Dates des déplacements, destinations, motifs et relevés du compteur kilométrique (canada.ca)
Espace de travail à domicile	Superficie et périodes d'utilisation pertinentes	Superficie/utilisation professionnelle admissible	Superficie/utilisation restante	Plan des lieux, registre d'utilisation et feuille de calcul provinciale

Le registre consigne les preuves; il ne remplace pas les règles propres à chaque catégorie. Demandez au comptable quelles mesures justifient la dépense en question avant de consacrer des efforts à un registre inadéquat. L'organisation des dossiers de révision est un objectif de méthode de travail professionnelle, et non une raison de présumer que chaque montant consigné est admissible. (bccpa.ca)

Enfin, tenez des **prévisions de trésorerie** distinctes des tableaux fiscaux. Le modèle de Futurpreneur comprend les frais de démarrage, le financement et les prévisions de ventes. (futurpreneur.ca) Un budget devrait présenter le paiement brut à son échéance et tout montant récupérable prévu séparément, puisque la planification des flux de trésorerie concerne le moment où l'argent entre dans l'entreprise et en sort. (futurpreneur.ca)

Conséquences et perspectives

La principale amélioration au processus consiste à conserver l'information avant qu'elle ne devienne un exercice de reconstitution de fin d'exercice. La recommandation de BDC de saisir rapidement les transactions et de prévoir une révision professionnelle régulière appuie un cycle de contrôle récurrent : consigner, classer, rapprocher et résoudre les exceptions. (bdc.ca) (bdc.ca) La FCEI et l'UBC soulignent aussi l'importance de registres accessibles et la responsabilité du propriétaire à l'égard des pièces justificatives. (cfib-fcei.ca) (sba.ubc.ca)

Ne confondez pas ces concepts comptables :

- **Déduction** : montant qui réduit le revenu d'entreprise selon les règles applicables.
- **CTI ou RTI** : récupération d'une taxe à la consommation admissible au moyen de la déclaration pertinente.
- **DPA** : mécanisme de déduction lié aux actifs qui exige une vérification de la classification et de la période d'imputation.
- **Remboursement** : paiement distinct dont le traitement dépend de l'entente.
- **Paiement** : montant qui sort du compte et qui peut comprendre plusieurs composantes.

Ces distinctions devraient se refléter dans les instructions du mandat. L'analyse des catégories de documents par les CPABC illustre pourquoi le propriétaire et le conseiller devraient s'entendre sur les livrables et l'accès aux documents comptables. (bccpa.ca) L'Ordre des CPA du Québec recommande également de définir les besoins de l'entreprise avant de choisir un professionnel. (cpa Quebec.ca) La question qui en découle est concrète : qui décide de la classification, comptabilise la récupération des taxes et tient à jour le tableau justificatif?

La **rigueur dans les dates des sources** compte aussi. La page du TP-80 disponible indiquait l'**édition 2025-10** lorsqu'elle a été vérifiée pour ce rapport. Cela ne signifie pas qu'un formulaire définitif pour l'année d'imposition 2026 était disponible. (revenuquebec.ca) Les chiffres provinciaux relatifs au bureau à domicile et aux repas présentés ci-dessus proviennent du guide **2025-12** disponible et nécessitent une vérification des changements ultérieurs. (revenuquebec.ca) Avant de préparer la déclaration pertinente, vérifiez de nouveau le formulaire officiel, les instructions et les modifications législatives applicables. Les services généraux de soutien aux entreprises peuvent aider à déterminer les obligations administratives ou à obtenir des

recommandations de spécialistes, mais ils ne remplacent pas des conseils fiscaux propres à une transaction. Le service québécois de démarrage d'entreprise et le service de soutien par des experts de Québec International illustrent ces rôles complémentaires. (quebec.ca) (quebecinternational.ca)

Foire aux questions (FAQ)

Un non-inscrit peut-il déduire une dépense d'entreprise légitime?

L'inscription aux taxes à la consommation et la déductibilité aux fins de l'impôt sur le revenu sont des questions distinctes. Les points de départ en matière d'impôt sur le revenu demeurent l'objectif de gagner un revenu et le caractère raisonnable. La formule du CTI de l'acheteur inscrit comporte ses propres conditions légales. (legisquebec.gouv.qc.ca) (legisquebec.gouv.qc.ca) (laws-lois.justice.gc.ca)

La TVQ facturée sur un logiciel donne-t-elle toujours droit à un RTI?

Non. Revenu Québec indique que la TVQ facturée dans le cadre du régime d'inscription désignée par un fournisseur ayant un numéro NR ne peut pas faire l'objet d'un RTI. Un inscrit au régime général devrait fournir son numéro TQ avant l'achat; un montant facturé à tort devrait être réglé avec le fournisseur. (revenuquebec.ca)

L'inscription permet-elle de récupérer les taxes sur toutes les dépenses antérieures?

Aucune demande globale ne devrait être faite. Revenu Québec désigne les services admissibles fournis après l'inscription et certaines périodes de location postérieures à l'inscription. Si vous étiez un petit fournisseur immédiatement avant l'inscription, vous pouvez aussi demander des CTI et des RTI pour les biens que vous déteniez immédiatement avant l'inscription en vue de leur consommation ou de leur utilisation dans vos activités commerciales. En règle générale, ces demandes correspondent à la teneur en taxe des biens au moment de l'inscription. (Revenu Québec) Les transactions antérieures doivent faire l'objet de leur propre analyse selon les règles applicables aux nouveaux inscrits. (revenuquebec.ca)

Comment choisir un comptable?

Définissez le mandat et précisez les questions non résolues concernant la TPS, la TVQ, le bureau à domicile ou les immobilisations. L'Ordre des CPA du Québec fournit un répertoire et dirige les lecteurs vers son tableau de l'Ordre pour vérifier l'autorisation d'exercer la profession. (cpa Quebec.ca)

Conclusion

Au moment de l'achat, la décision utile repose sur une suite d'étapes plutôt que sur une liste de commerçants ou de déductions populaires. Établissez l'identité de l'acheteur et le motif professionnel, déterminez la période qui bénéficie de l'achat, vérifiez s'il s'agit d'une dépense courante ou en capital, isolez l'usage personnel et calculez séparément la récupération des taxes à la consommation. Au fédéral, les repères demeurent l'objectif de gagner un revenu et le caractère raisonnable. (laws-lois.justice.gc.ca) (laws-lois.justice.gc.ca)

Le dossier de tenue de livres devrait conserver la facture brute, les preuves justifiant son traitement et la dépense ou le coût de l'actif qui en résulte. Il devrait aussi indiquer les taxes récupérées, les montants toujours en attente et les décisions qui exigent un jugement professionnel. Une question de classification laissée visible peut être résolue; une question dissimulée dans une catégorie commode peut passer inaperçue.

Pour les travailleurs autonomes de Montréal, les factures d'espace de travail offrent un moyen reproductible de vérifier cette rigueur. Le calcul devrait expliquer le paiement, la récupération admissible et le montant aux fins de l'impôt sur le revenu sans double comptabilisation. Le même cadre peut ensuite être appliqué avec soin au service cellulaire, aux conseils professionnels et à l'équipement, tout en respectant leurs règles différentes.

La prochaine étape pratique consiste à tenir un registre des transactions à jour et une courte liste mensuelle des exceptions. Consignez rapidement les détails, comme le recommande BDC, et définissez les questions auxquelles le conseiller est mandaté pour répondre, conformément aux directives de l'Ordre des CPA du Québec. (bdc.ca) (cpaquebec.ca) Cela produit une piste comptable vérifiable et rend les échanges avec le professionnel plus utiles lorsque les faits dépassent le cadre d'une simple dépense courante d'entreprise.

Liens vers les sources

Liens cités dans cet article, dans leur ordre de première apparition. Les adresses complètes sont fournies pour les lecteurs qui utilisent le texte extrait.

1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/version/lc/l-3?code=se:128&historique=20261013&langCont=en>
2. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/version/lc/l-3?code=se:420&historique=20261013&langCont=en>
3. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/version/lc/l-3?code=se:133&historique=20261013&langCont=en>
4. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/E-15/section-148.html>
5. <https://www.revenuquebec.ca/en/businesses/consumption-taxes/gsthst-and-qst/itcs-and-itrs/claiming-itcs-and-itrs/operating-expenses/>
6. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/E-15/section-199.html>
7. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/E-15/section-165.html>
8. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/version/lc/T-0.1?code=se:16&historique=20261013&langCont=en>
9. <https://www.revenuquebec.ca/documents/en/publications/in/IN-155-V%282025-12%29.pdf>
10. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/E-15/section-169.html?txthl=service>
11. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/en/showdoc/cs/T-0.1>
12. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/l-3.3/section-18.html>
13. <https://educaloi.qc.ca/en/capsules/sole-proprietorship-self-employment/>
14. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/sole-proprietorships-partnerships/report-business-income-expenses.html>
15. <https://www.revenuquebec.ca/en/online-services/forms-and-publications/current-details/tp-80-v/>
16. <https://futurpreneur.ca/en/resource/cash-flow-template/>
17. <https://2727coworking.com/virtual-tour/>

18. <https://2727coworking.com/articles/fr/bureau-virtuel-canada-entreprise-individuelle>
19. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/sole-proprietorships-partnerships/business-expenses.html>
20. <https://2727coworking.com/articles/fr/inscription-tps-tvq-travailleurs-autonomes-quebec-2026>
21. <https://www.revenuquebec.ca/en/businesses/consumption-taxes/gsthst-and-qst/registering-for-the-gst-and-qst/small-suppliers/>
22. <https://2727coworking.com/articles/fr/tps-tvq-quebec-2026-delaies-declaration-paiement>
23. <https://www.revenuquebec.ca/en/businesses/consumption-taxes/gsthst-and-qst/reporting-gsthst-and-qst/the-quick-method-of-accounting-for-calculating-gst-and-qst-remittances/>
24. <https://www.revenuquebec.ca/en/businesses/consumption-taxes/gsthst-and-qst/reporting-gsthst-and-qst/the-quick-method-of-accounting-for-calculating-gst-and-qst-remittances/who-can-use-the-quick-method/>
25. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/sole-proprietorships-partnerships/business-expenses/current-capital-expenses.html>
26. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/small-businesses-self-employed-income/business-income-tax-reporting/inventory-cost-goods-sold.html>
27. <https://www.bdc.ca/en/articles-tools/money-finance/manage-finances/bookkeeping-101-keep-company-finances-order>
28. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/E-15/section-141.html>
29. <https://www.revenuquebec.ca/en/businesses/consumption-taxes/gsthst-and-qst/itcs-and-itsr/claiming-itcs-and-itsr/capital-property/>
30. <https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-91-45.pdf>
31. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/T-0.1%2C%20r.%202/20260101?langCont=en>
32. <https://2727coworking.com/articles/fr/factures-quebec-liste-2026-travailleurs-autonomes>
33. <https://2727coworking.com/>
34. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/sole-proprietorships-partnerships/report-business-income-expenses/claiming-capital-cost-allowance/classes-depreciable-property.html>
35. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/sole-proprietorships-partnerships/report-business-income-expenses/completing-form-t2125/line-9220-telephone-utilities.html>
36. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/forms-publications/publications/t4002/t4002-5.html>
37. <https://www.revenuquebec.ca/en/citizens/income-tax-return/completing-your-income-tax-return/how-to-complete-your-income-tax-return/line-by-line-help/96-to-164-total-income/line-164/>
38. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/sole-proprietorships-partnerships/report-business-income-expenses/completing-form-t2125/business-use-home-expenses.html>
39. <https://sba.ubc.ca/records-management-obligations>
40. <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/legacy/article/documents/DIN0602.pdf>
41. <https://www.bccpa.ca/kbase/kbase-search/cpabc/cpabc-code-of-conduct/guidance/engagement-file-document-categories-client-information-proprietary-information-work-product/>
42. <https://www.bdc.ca/en/articles-tools/start-buy-business/start-business/start-up-accounting-asset-transfers>
43. <https://cpaquebec.ca/fr/grand-public/faire-affaire-avec-un-cpa-pour-mon-entreprise/>
44. <https://2727coworking.com/articles/fr/demarrer-entreprise-travail-autonome-montreal-guide>
45. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/demarrer-entreprise/service-demarrer-entreprise>

46. <https://montreal.ca/articles/ouvrir-un-commerce-ou-lancer-une-entreprise-18507>
47. <https://www.quebecinternational.ca/fr/services-aux-entreprises/demarrer-une-entreprise>
48. <https://www.revenuquebec.ca/en/citizens/income-tax-return/completing-your-income-tax-return/self-employed-persons-income-tax-return/accounting-records-income-and-expense-journals/>
49. <https://cpaquebec.ca/en/find-a-cpa/cpa-directory/>
50. <https://www.revenuquebec.ca/documents/en/formulaires/tp/TP-80-V%282025-10%29.pdf>
51. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/l-3.3/section-67.1.html>
52. <https://www.revenuquebec.ca/en/businesses/consumption-taxes/gsthst-and-qst/special-cases-gsthst-and-qst/meal-and-entertainment-expenses-itcs-and-itsr/>
53. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/small-businesses-self-employed-income/business-income-tax-reporting/business-expenses/motor-vehicle-expenses.html>
54. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/corporations/corporation-income-tax-return.html>
55. <https://www.revenuquebec.ca/en/businesses/consumption-taxes/gsthst-and-qst/itcs-and-itsr/>
56. <https://www.revenuquebec.ca/en/businesses/consumption-taxes/gsthst-and-qst/itcs-and-itsr/claiming-itcs-and-itsr/new-registrants/>
57. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/l-3.3/section-67.html>

L'ÉDITEUR

À propos de 2727 Coworking

2727 Coworking is a Montreal workspace and business-address provider. We serve people who need a place to focus, meet, run a small business or establish a professional mailing presence. Our website offers English and French information about workspace options and services, alongside educational resources for operating a business in Canada.

A workspace that fits the day

Our workspace options include private offices, day passes and desks, and a conference room. These formats help individuals and teams compare a dedicated office with more flexible ways to work or hold a meeting. Prospective members can explore the virtual tour, review current pricing and book a visit before choosing a workspace.

Business addresses and mail

2727 Coworking provides business-address and virtual-mailbox services. Our resources explain the documents and practical questions involved, including guidance for people outside Canada. Service eligibility, included features, availability and access arrangements should be confirmed on the applicable service page or with our team.

Resources for Canadian small businesses

We publish guides, research and planning tools about workspace decisions, business addresses and starting a business in Canada. Our incorporation research includes information for people inside Canada and abroad, with jurisdiction-specific material to help readers identify the next questions to investigate. These educational resources complement our workspace and address services; they are not individualized legal, tax or immigration advice.

Visit or contact 2727 Coworking

Explore [private offices](#), [day passes and desks](#), [the conference room](#), [business addresses](#) and [virtual mailboxes](#). [Book a visit](#) or [contact the team](#) to discuss your needs.

A business address alone does not establish tax residence, immigration status, banking approval or eligibility for a government program.

Site Web : <https://2727coworking.com>

Cet article est de nature informative. Validez toute décision médicale, juridique, financière, réglementaire ou technique importante auprès de professionnels compétents et des sources primaires citées. Les services de l'entreprise sont décrits séparément des constats de recherche de l'article.